

Mots clés: appareil respiratoire

contrôle périodique

Référence Directive

Référence RID/ADR

Acceptée par le CTMD :

Acceptée par le CLAP T :

2003-01-28

**Sujet**

Bouteilles pour appareils respiratoires

**Question:**

Quelle est le régime des contrôles périodiques des bouteilles pour appareils respiratoires ?

**Réponse:**

La DESP ne traite pas des contrôles périodiques.

Pour les contrôles périodiques, les règles nationales s'appliquent (exemple : pour la France, les titres III et V de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié), quel que soit le marquage (CE seul, CE + PI, autre).

Voir aussi Fiche CLAP Transport 47, 56